

Contribution de l'AREPA (Association Réunionnaise de Protection Animale)

D'une manière générale, nous souhaitons simplement qu'on ne se contente pas de nouvelles lois sans se donner les moyens de les appliquer. En effet, par exemple, il n'aurait sans doute pas été nécessaire de durcir la loi sur les chiens dits « dangereux » si on avait eu les moyens de la faire respecter. L'application des lois nécessite des moyens humains et financiers qui manquent cruellement dans le domaine de la protection animale de même que l'engagement et la mobilisation des services chargés de faire respecter ces lois.

En ce qui concerne la Réunion où notre association œuvre depuis janvier 2006, nous pensons qu'il est nécessaire de mettre en place des mesures spécifiques et adaptées à l'insularité, à la diversité culturelle et culturelle de la population et à la surpopulation canine et féline.

Suggestions pour la Réunion :

STERILISATION

Poursuivre et augmenter l'effort financier de stérilisation et castration des chiens et des chats

Confier systématiquement cette mission aux vétérinaires et donner la possibilité de s'adresser à n'importe quel vétérinaire de l'île afin de réduire les délais d'attente générant de nouvelles portées

Harmoniser les pratiques d'une communauté de communes à l'autre : gratuité totale y compris antibiotiques, nombre d'animaux par famille et par an, stérilisation et castration des chiens et des chats

Augmenter le nombre de stérilisations gratuites par famille et par an

Prévoir le transport pour les personnes ne possédant pas de véhicule

Subventionner la stérilisation et la castration afin de réduire le coût pour les personnes imposables

REFUGES

Rendre obligatoire l'ouverture d'un ou plusieurs refuges dans chaque communauté de communes en confiant leur gestion à des associations locales

FOURRIERES

Abolir le délai local de 4 jours avant euthanasie

Ecarter les associations de protection animale de la gestion des fourrières mais leur donner un rôle actif de contrôle du respect des droits de l'animal (valable pour la métropole)

SOINS VETERINAIRES

Mise en place de bons pour les soins vétérinaires destinés aux faibles revenus

COMMUNICATION

Informier régulièrement la population sur la stérilisation, les services offerts, la législation, le fonctionnement des refuges et des fourrières, les soins et l'éducation à apporter aux animaux.

SUIVI

Suppression du conseil départemental de la santé et de la protection animale dont la composition n'est pas représentative des différents acteurs et dont les moyens à disposition ne permettent pas d'engager des actions concrètes.

Mise en place d'un comité de suivi et de groupes de travail réunissant les différents intervenants et acteurs : associations de protection animale, particuliers fortement impliqués, communautés de commune, éleveurs, club canins, représentant des différents cultes, ... avec les moyens d'agir.

Contribution de l'AREPA (Association Réunionnaise de Protection Animale)

9 les Cocos

La Confiance

97470 ST BENOIT

0692802464

asso.arepa@wanadoo.fr